de plantes, de la famille des orchidées, tribu des vandées, comprenant quelques espèces qui croissent dans l'Inde. ‖ Syn. de PHLOXOTRIS.

CYRTOPS s. m. (sir-topss — du gr. *kurtos*, convexe; *ops*, œil). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, comprenant une seule espèce qui habite Madagascar.

CYRTORHYNQUE s. f. (sir-to-rain-ke — du gr. *kurtos*, courbe; *rhynchos*, bec). Bot. Genre de plantes, de la famille des renonculacées, tribu des anémonées, renfermant une seule espèce qui croît dans l'Amérique du Nord.

CYRTOSCÈLE s. m. (sir-to-se-le — du gr. *kurtos*, courbe; *skelis*, jambe). Entom. Genre de coléoptères clavicornes, détaché du genre nécrophore.

— **Encycl.** Les *cyrtoscèles* se distinguent des nécrophores par cette circonstance, rappelée par leur nom, qu'ils ont les tibias arqués. Les *cyrtoscèles* parcourent l'espace d'un vol rapide, pour saisir sous le vent les émanations des cadavres des taupes, des sourris, des crapauds, etc. Aussitôt qu'ils ont fait une découverte, ils se mettent quatre ou cinq à fouir la terre sous ces énormes proies, jusqu'à ce qu'elles soient complétement enterrées, enfouies même, dit-on, à plus de 0m,30 au-dessous du sol, ce qui exige au moins vingt-quatre heures d'un travail assidu. Les *cyrtoscèles* se repaissent ensuite de ces cadavres, et les femelles y déposent leurs œufs, qui se développent promptement. Les larves sont d'un blanc grisâtre et assez longues. Leur corps est composé de douze anneaux garnis antérieurement, à leur partie supérieure, d'une petite plaque écailleuse d'un brun ferrugineux; les plaques des derniers anneaux sont munies de deux petites pointes élevées. Leur tête est dure, écailleuse, brune, garnie de mandibules fortes et tranchantes. Elles ont six pattes écailleuses, très-courtes, attachées aux trois premiers anneaux du corps. Quand elles ont acquis tout leur développement, elles s'enfoncent à près de 0m,30 en terre et se construisent une loge ovalaire, qu'elles enduisent d'une matière gluante qui se durcit rapidement. La elles se transforment en nymphes. Trois ou quatre semaines après, l'insecte parfait en sort pour reproduire son espèce et mourir peu de temps après.

CYRTOSIE s. f. (sir-to-zi — du gr. *kurtos*, courbe). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, comprenant deux espèces.

CYRTOSOME s. m. (sir-to-so-me — du gr. *kurtos*, courbe; *sôma*, corps). Entom. Genre de coléoptères hétéromères mélasomes, comprenant une seule espèce qui appartient au Brésil.

CYRTOSPERME s. m. (sir-to-spèr-me — du gr. *kurtos*, courbé; *sperma*, graine). Bot. Syn. de CRYPTOTÆNIE, genre d'ombellifères.

CYRTOSTACHYS s. m. (sir-to-sta-kiss — du gr. *kurtos*, courbe, penché; *stachus*, épi). Bot. Genre d'arbres, de la famille des palmiers, tribu des borassinées, renfermant une seule espèce qui croît aux Moluques.

CYRTOSTYLIDE s. f. (sir-to-sti-li-de — du gr. *kurtos*, courbe; *stulos*, style). Bot. Genre de plantes, de la famille des orchidées, tribu des aréthusées, renfermant une seule espèce qui croît dans le sud-est de l'Australie.

CYRTOTRACHÉLE s. m. (sir-to-tra-ké-le — du gr. *kurtos*, courbe; *trachêlos*, cou). Entom. Genre de coléoptères tétramères, de la famille des curculionides, dont l'espèce type habite la Chine.

CYRTOTROPIDE s. f. (sir-to-tro-pi-de — du gr. *kurtos*, courbe; *tropis*, *tropidos*, carène). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des légumineuses, tribu des phaséolées, renfermant une seule espèce qui croît au Népaul.

CYRUS, nom ancien du KOUR. Ce nom ancien rappelle l'erse *caor*, cymrique *carog*, rivière, torrent, ainsi que *Carus*, le nom gaulois du Cher. En irlandais *cœs*, *cor*, signifie tour, méandre; *carach*, qui serpente, du verbe *karam*, *coream*, errer, faire des détours; en sanscrit *car*, aller, errer. Le changement de la voyelle, dans le grec *Kurôs* (Cyrus), peut s'expliquer par la ressemblance du nom avec celui du roi Cyrus, et Ammien Marcellin n'hésite pas à l'en faire dériver. Quant au fait de l'origine celtique de ce nom, il peut s'expliquer facilement dans l'hypothèse d'un séjour plus ou moins prolongé des Celtes dans l'Ibérie.

CYRUS, conquérant fameux et l'un des plus grands noms de l'antiquité orientale. C'est le premier héros vraiment historique que nous présentent les annales de l'Asie, et son histoire, bien que surchargée de détails évidemment fabuleux, porte, quant au fond du recit politique et militaire, un caractère de certitude et d'unité qu'on ne saurait révoquer en doute. Quant aux détails, l'obscurité et la contradiction des témoignages ne permettront jamais à la critique de séparer les éléments historiques des fictions qui ont été accumulées par les traditions populaires, les poëtes et les historiens anciens ou les historiens persans modernes. Les sources principales pour l'histoire de Cyrus sont Hérodote et Xénophon. Quelques écrivains modernes, comme Rollin, Hales, etc., ont adopté de préférence le récit du dernier, parce qu'il s'accordait mieux, suivant eux, avec les vagues données de la Bible; mais ce prétendu accord même, comme l'a déjà établi Fréret, est tout à fait chimérique; et, d'un autre côté, on sait n'en pouvoir douter que la *Cyropédie* n'est pas une narration authentique, mais une fiction morale, un roman philosophique. Platon et Cicéron le reconnaissent formellement. Xénophon n'a voulu qu'esquisser le modèle d'un grand prince dont les sentiments et la conduite soient une perpétuelle application de la morale socratique. Son Cyrus, on le reconnaît généralement, n'est pas celui de l'histoire, lequel devait ressembler beaucoup plus à Gengis-Khan ou à Tamerlan. On sait donc ordinairement aujourd'hui le récit d'Hérodote, qui déclare avec bonne foi avoir choisi entre des versions contradictoires celle qui lui a paru offrir le plus de vraisemblance. Ce récit, modifié par quelques données de Ctésias, est mêlé encore de fables; mais l'ensemble est d'ailleurs satisfaisant pour la critique et pour l'histoire. Diodore l'a presque entièrement suivi. Cyrus était fils de Mandane, fille d'Astyage, roi des Mèdes, et du Perse Cambyse. Le futur conquérant de l'Asie, comme la légende le rapporte d'une foule de personnages célèbres de l'antiquité, était dès le sein de sa mère destiné à la mort par son grand-père, auquel un songe avait annoncé que cet enfant lui enlèverait la couronne. Miraculeusement sauvé et nourri par la femme d'un berger, le jeune Cyrus, parvenu à l'âge viril, se mit à la tête des tribus belliqueuses de la Perse, alors assujettie à la monarchie mède, fit la guerre à son grand-père Astyage, le détrôna et se fit couronner roi à sa place, vers 559 avant Jésus-Christ. Suivant une autre version, il aurait simplement hérité d'un trône auquel sa naissance lui donnait des droits. Mais il paraît douteux qu'il y fût en effet des lieux de parenté entre Cyrus et la famille royale de Médie. Ce qui est certain, c'est la substitution de la domination perse à la suprématie médique et le rôle de conquérant joué en cette circonstance par Cyrus, qui appartenait à la noble tribu perse des Pasargades et à la famille princière des Achéménides. La conquête perse fut d'ailleurs une véritable migration; les dix tribus de cette nation, obscure jusqu'alors, se transplantèrent en Médie et devinrent des lors la classe dominante. Après avoir vaincu les Mèdes, Cyrus étendit son empire sur la Mésopotamie, sur la Babylonie et peut-être sur la Bactriane et d'autres nations de l'Asie. Inquiet de cette puissance menaçante qui grandissait à l'Orient, le roi de Lydie, Crésus, se décida témérairement à l'attaquer, mais il fut vaincu à Thymbrée, assiégé dans sa capitale et fait prisonnier par le vainqueur (vers 548 av. J.-C.). La Lydie tout entière fut absorbée dans le nouvel empire médo-persique. Cyrus acheva ensuite la conquête de l'ancien empire assyrien et de la Babylonie, marcha sur Babylone, où regnait Labynète (le Balthazar de l'Ecriture), détourna le cours de l'Euphrate, pénétra dans la ville par le lit du fleuve, massacra le roi au milieu d'un festin et subjugua entièrement la Babylonie et l'Assyrie (538). Dans l'intervalle, ses généraux avaient soumis à ses armes toute l'Asie Mineure, les cités grecques de la côte, la Syrie, la Phénicie, la Palestine et une partie de l'Arabie. Un grand événement suivit la conquête de l'empire d'Assyrie. Les Juifs, captifs depuis de nombreuses années, obtinrent du vainqueur la permission de retourner à Jérusalem, d'y restaurer leur culte et d'y rebâtir le temple. Cyrus poussa ses armes plus loin encore, et bientôt son empire eut pour bornes : à l'orient, le fleuve Indus; au nord, la mer Caspienne et le Pont-Euxin; à l'occident, la mer Egée; au midi, le golfe Arabique et l'Egypte. Il se préparait à conquérir cette dernière nation, lorsqu'il périt dans une expédition contre les Massagètes, peuple scythe qui habitait au nord de l'Araxartes (529). Hérodote rapporte qu'après avoir essuyé une déroute complète il tomba entre les mains de Tomyris, reine de ce peuple, qui lui fit trancher la tête, plongea ensuite cette tête dans une outre remplie de sang humain, et s'écria : « Abreuve-toi de ce sang dont tu fus si avide. » Xénophon fait mourir Cyrus dans son lit; Ctésias le fait mourir d'une blessure reçue en combattant les Derbices. Il désigna avant de mourir Cambyse, son fils aîné, comme son successeur. Xénophon s'est beaucoup étendu sur les institutions qu'il attribuait à Cyrus, et qui étaient vraisemblablement l'œuvre de ses successeurs. Le conquérant dut se borner à cette division de l'empire en 120 satrapies qui était une nécessité de la conquête et qui pouvait seule en assurer les résultats. On peut admettre encore l'établissement des courriers sur les routes et la protection accordée à l'agriculture (particulièrement honorée par la loi de Zoroastre); mais il est difficile de suivre plus avant le disciple de Socrate dans ses fictions politiques et morales, ou au moins dans ses ingénieux anachronismes.

Cyrus, épopée inachevée de Wieland, en vers hexamètres. Epris de l'antiquité et profondément versé dans la littérature grecque, il avait puisé dans la *Cyropédie* l'idée d'un poëme épique sur ce sujet. Il en publia les cinq premiers chants en 1757. Ils renferment le commencement de la guerre contre les Assyriens. La marche en est calme, la conduite simple, les événements naturels, les sentiments nobles, élevés, les vers bien tournés. Point d'exagération, de boursouflure dans les termes. Mais il y manque le mouvement et la verve, qualités indispensables à un poëme.

Cyrus (LE GRAND), roman de Mlle de Scudéry. V. ARTAMENE.

Cyrus, tragédie de Danchet, représentée à Paris le 23 février 1706. L'auteur avoue devoir au P. La Rue, qui, plusieurs années auparavant, avait fait en vers latins une tragédie de *Cyrus*, le caractère d'Harpage, l'un de ses principaux personnages, et il dit qu'en s'en emparant il a tâché de lui donner les mêmes sentiments de vertu. La vérité est que sa pièce n'est, à proprement parler, qu'une traduction de celle du P. La Rue. L'action débute au moment où l'armée des Perses s'apprête à combattre celle d'Astyage, roi des Mèdes, lequel tient en son pouvoir Cambyse, père de Cyrus. Instruit de son origine par le fidèle Harpage, qui l'a élevé, Cyrus n'hésite pas à déclarer son amour à Palmyre, fille de ce brave serviteur à qui il doit la vie et la couronne qu'Astyage voulait lui enlever. Les Perses le proclament roi, et c'est à ce titre qu'il guide ses soldats. Vainqueur des Mèdes, il se montre généreux et accorde la vie à Astyage, que les Perses ont fait prisonnier. Astyage, dont la férocité ne se démentit pas même dans la défaite, ne veut rendre la liberté à Cambyse qu'à la condition qu'on lui livrera Harpage, coupable à ses yeux d'avoir conservé et protégé les jours de Cyrus. Egalement combattu par sa tendresse pour son père, son amour pour Palmyre, sa reconnaissance pour Harpage et la crainte de verser le sang d'Astyage, son aïeul, Cyrus se trouve dans une situation intéressante et dramatique. Harpage, qui ne veut que le bonheur de sa patrie, va de lui-même s'offrir en holocauste au camp des Mèdes, et, par cette action héroïque, gagne les chefs de l'armée et les attache au parti de Cyrus. Enfin Astyage, abandonné des siens, prévient par le poison le châtiment réservé à ses crimes. Cette tragédie, surtout si l'on considère l'époque où elle parut, n'est pas sans mérite. On y trouve quelques traits heureux, des situations attachantes et certaines grâces de détail; mais, hélas! elle n'a guère de la poésie que la rime. *Cyrus* est la première en date des quatre tragédies qui couronnèrent Danchet à l'Académie française et à l'Académie des inscriptions. Faibles imitations de Racine, depuis longtemps oubliées comme celui qui les composa, elles eurent pourtant leur quart d'heure de célébrité et furent applaudies par les délicats et les raffinés de l'époque où elles parurent.

Cyrus, tragédie en cinq actes de Marie-Joseph Chénier, représentée pour la première fois à Paris, sur le Théâtre-Français, le 8 décembre 1804. L'auteur a établi toute sa pièce sur la fable qu'Hérodote rapporte au sujet de Cyrus, fable qu'on a faite sur Moïse, qu'on a faite sur Romulus et sur plusieurs autres personnages non moins fameux, quoique à des titres différents. Il est à croire que la pièce de Danchet ne lui était pas inconnue. Harpage, qui a été chargé de tuer le jeune Cyrus, par ordre d'Astyage, profite de l'instant où cet aïeul barbare éprouve des remords pour lui apprendre qu'il a laissé la vie à l'enfant. Astyage reçoit cette nouvelle avec une grande frayeur, et ordonne aussitôt l'exil de Cyrus. L'action commence avec la fête du Soleil. Les livres saints ont annoncé l'avènement d'un héros au trône de Perse. Les mages se reposent sur les immuables destins qui y appellent Cyrus. Mais Astyage est loin de se montrer disposé à céder la couronne à son petit-fils; il cherche un appui dans Hélénor, jeune guerrier qui s'est distingué en combattant contre les Scythes et qui a vengé la mort de Cambyse, père de Cyrus; non-seulement Hélénor refuse de servir Astyage dans ses projets, mais il s'engage encore à découvrir Cyrus et à le protéger de son bras. Tout à coup le bruit se répand que Cyrus servait depuis trois ans chez les Scythes et qu'il vient de périr sous les coups d'Hélénor. L'astucieux Astyage joue l'indignation et jure de venger la mort de Cyrus. On ne tarde pas à apprendre que cet Hélénor est Cyrus lui-même, qui, au moment d'être jugé devant le peuple, est reconnu par le fidèle Harpage. Astyage, revenu à de meilleurs sentiments, se reconnaît indigne de la couronne, et le grand prêtre la pose sur la tête de Cyrus. Outre la ressemblance qu'a cette tragédie avec *Alzire*, sous le rapport du plan, elle en a encore davantage pour les détails avec *Sémiramis* et *Mérope*. Ces ressemblances n'eussent point arrêté le succès de l'ouvrage, écrit d'un beau style, s'il se fût produit en d'autres temps; mais on était au lendemain du couronnement de Napoléon, et Chénier semblait, à tort ou à raison, l'avoir composé en vue de la circonstance. Ce prince, nouveau, qu'il n'aima jamais, on eût dit qu'il commençait par vouloir le chanter. « Quelle est cette tragédie de *Cyrus?* s'écriait dans une de ses leçons M. Villemain. Un symbole, une allégorie de l'avènement d'un moderne fondateur d'empire. Mais, dans cette flatterie officielle, Chénier n'avait pas repudié ses propres maximes; en commettant une faiblesse dont il avait un peu de honte, il voulait la compenser, la démentir à l'instant même où elle lui échappait. Outre la tragédie de *Cyrus*, où le conquérant français est intronisé sur la scène, était en même temps remplie de préceptes hardis sur les droits des peuples et sur la liberté publique, qu'il ne faut pas manquer d'affermir, sans doute, le jour où l'on couronne un conquérant. » Chénier espérait-il faire accepter au nouveau César ses maximes et ses conseils d'ancien conventionnel? On est tenté de le croire. Ainsi, dans la scène finale où Cyrus est acclamé roi, il lui fait prononcer un serment qui renferme tout un programme — disons mieux, toute une leçon — dont Napoléon ne dut pas être fort satisfait :

Toi qui lis dans les cœurs et punis le parjure,
Sur ton autel sacré c'est par toi que je jure
D'obéir à la loi, de chérir la vérité.
De donner pour limite à mon autorité
Ce qui peut l'affermir : la justice éternelle,
Les intérêts, les droits du peuple qui m'appelle,
D'aller chercher, d'atteindre, en versant des bien [faits
L'infortune muette et les malheurs secrets;
Père des citoyens, juge pour les ennemis,
Roi pour les gouverner, soldat pour les défendre
D'illustrer le pouvoir déposé dans mes mains,
De respecter les dieux, de chérir les humains,
De régner par l'amour et jamais par la crainte,
Fidèle, sur le trône, à la liberté sainte,
Don qui nous vient des cieux, base des justes lois
Premier besoin du peuple et soutien des bons rois

« Qu'arriva-t-il de là? dit M. Villemain. D'une part, tout ce qu'il y avait encore de passions vives dans les jeunes esprits se souleva contre l'apothéose du conquérant; et, d'autre part, les partisans, ou même les agents de l'ancien pouvoir, se hâtèrent de ces maximes insolentes qui venaient la racheter les compliments que le poëte décernait au vainqueur. Les jeunes étudiants d'une part, les anciens nobles d'autre part, tous avaient légué les premières années de la Révolution victorieuse, vinrent outrageusement siffler la nouvelle pièce, et les émissaires du pouvoir sonnaient sifflerent aussi; la pièce tomba tout à la fois sous les coups des ennemis du despotisme et de ceux dont elle flattait le pouvoir. » *Cyrus*, malgré le talent déployé par Talma, chargé du rôle du héros, ne fut joué qu'une fois. Le nom de l'auteur ne fut pas même demandé. Le poëte avait été trop complaisant, eu égard à ses principes; trop réservé pour les exigences de celui auquel il en faisait jusqu'à un certain point le sacrifice. C'est du moins l'opinion de M. Théodore Muret, qui ajoute : « On est porté à croire que personne en cette affaire ne fut content, y compris le public, témoin le résultat peu favorable de la soirée. » La pièce fut pourtant entendue et jugée en connaissance de cause. Les deux premiers actes allèrent à peu près bien. Le talent vigoureux de Chénier y respire; l'invocation au Soleil, qui se trouve dans le deuxième acte, fit merveille : sous le rapport du style, on retrouve le mâle écrivain dans tout l'ensemble de cette composition qui fut élevée et pur l'éclat oriental de la couleur; mais l'action défectueuse du troisième et du quatrième acte ne put être compensée par l'apparat pompeux du cinquième. Le *Moniteur* publia un compte rendu tout littéraire, mi-parti d'éloge et de critique, sans un mot qui se rapportât à l'intention de l'ouvrage, et il est à remarquer que le *Journal des débats*, déclinant cette fois sa haute magistrature dramatique, se contenta de reproduire l'article de la feuille officielle. *Cyrus* fut la dernière pièce de Chénier qui parut sur le théâtre de son vivant. Le mécompte du poëte, le sentiment amer de sa faiblesse inutile et mal reçue le tourmenterent de nouveau vers les études solitaires qui devaient mûrir et fortifier son talent. Il recommença des études sévères, se rapprocha des Grecs, médita l'antiquité. Lorsque la tribune et la scène lui furent interdites, il s'anima d'une verve nouvelle et produisit plusieurs autres tragédies non représentées, dont l'une, jouée trente-deux ans après sa mort, *Tibère*, fait son titre de gloire. Tacite semble y respirer. Le monologue où Tibère exprime son mépris et son dégoût pour le servilisme des Romains et du sénat, prosternés devant lui, laisse supposer que sa pensée, plus à l'aise que dans *Cyrus*, ne s'était pas bornée au sénat romain. Le républicain Chénier avait été moins facile à approuver que le farouche David : une concession, c'était déjà trop pour cet homme qui avait chanté la grande époque, et il dut la regretter en voyant à quoi serventles leçons des poëtes. Il ne lui fut pas donné de voir la chute de l'Empire.

Cyrus à Babylone, opéra de Rossini. V. CIRO IN BABILONIA.

CYRUS le Jeune, prince perse, fils du roi Darius Nothus ou Ochus. Il fut nommé par son père satrape de la Lydie et de l'Asie Mineure. Cyrus entretint des relations étroites avec les Spartiates, et fournit à Lysandre les subsides qui le mirent en état d'accabler les Athéniens à Ægos-Potamos, et d'assurer ainsi l'hégémonie de la Grèce aux Lacédémoniens. C'était une déviation à la politique traditionnelle des rois de Perse, qui s'étaient, depuis les guerres médiques, habilement appliqués, non-seulement à entretenir la division parmi les Grecs, mais encore à maintenir entre eux une sorte d'équilibre, pour occuper leurs forces et les empêcher de les tourner contre l'Asie. Le jeune Cyrus, après avoir tenté vainement de monter sur le trône à la place de son frère Artaxerxès Mnémon, trama une conspiration qui fut découverte, reçut néanmoins sa grâce et fut même réintégré dans son gouvernement. Cette générosité ne le fit pas renoncer à ses ambitieux projets. Il renoua ses négociations avec les Spartiates, qui, heureux d'affaiblir à leur tour les ennemis naturels de la Grèce en les divisant, lui permirent de lever des troupes dans les provinces hellénisées placées sous leur dépendance. 10,000 mercenaires grecs et 3,000 auxiliaires se joignirent aux 100,000 Asiatiques que le satrape avait secrètement rassemblés. Cyrus partit de Sardes en 401, dissimulant encore ses projets, traversa l'Asie, et vint livrer à son frère la fameuse bataille de Cunaxa, à 20 lieues de Babylone, où il perdit la victoire avec la vie. Les mercenaires grecs continuèrent d'ailleurs le combat avec une intrépidité qui obligea Artaxerxès à traiter avec eux et à leur permettre de se retirer. Ils commencèrent alors, à travers l'Asie armée contre eux, cette fameuse retraite des dix mille, dont Xénophon fut à la fois l'un des capitaines et l'historien.

CYRUS (Flavius), homme d'Etat et poëte, né à Panopolis (Egypte) au IVe siècle de notre ère. Il conquit la faveur de l'impératrice Eudoxie par la noblesse de son caractère et l'élégance de son esprit, devint préfet de Constantinople et appartient au foyer d'Eudoxie, dose II, mais tomba en disgrâce en 445. Dépouillé de ses charges et de ses biens, Cyrus entra dans les ordres, et occupa le siége épiscopal de Cotyée, ou, d'après Suidas, de Cotyée. Il ne nous reste de ses poésies que sept épigrammes d'un style pur et élégant, que Brunck a insérées dans ses *Analecta*.

CYRUS, patriarche d'Alexandrie, mort en 640. Il fut d'abord évêque de Phasis, puis fut élevé, en 630, au siége d'Alexandrie. Cyrus écrivit, en faveur des monothélites, divers écrits qui furent condamnés par un synode romain siffleront aussi; la pièce tomba tout à la fois sous les coups des ennemis du despotisme et de ceux dont elle flattait le pouvoir. « *Cyrus*, malgré le talent déployé par Talma, chargé du rôle du héros, ne fut joué qu'une fois. Le nom de l'auteur ne fut pas même demandé. Le poëte avait été trop complaisant, eu égard à ses principes; trop réservé pour les exigences de celui auquel il en faisait jusqu'à un certain point le sacrifice. C'est du moins l'opinion de M. Théodore Muret, qui ajoute : « On est porté à croire que personne en cette affaire ne fut content, y compris le public, témoin le résultat peu favorable de la soirée. » La pièce fut pourtant entendue et jugée en connaissance de cause. Les deux premiers actes allèrent à peu près bien. Le talent vigoureux de Chénier y respire; l'invocation au Soleil, qui se trouve dans le deuxième acte, fit merveille : sous le rapport du style, on retrouve le mâle écrivain dans tout l'ensemble de cette composition qui fut élevée et pur l'éclat oriental de la couleur; mais l'action défectueuse du troisième et du quatrième acte ne put être compensée par l'apparat pompeux du cinquième. Le *Moniteur* publia un compte rendu tout littéraire, mi-parti d'éloge et de critique, sans un mot qui se rapportât à l'intention de l'ouvrage, et il est à remarquer que le *Journal des débats*, déclinant cette fois sa haute magistrature dramatique, se contenta de reproduire l'article de la feuille officielle. *Cyrus* fut la dernière pièce de Chénier qui parut sur le théâtre de son vivant. Le mécompte du poëte, le sentiment amer de sa faiblesse inutile et mal reçue le tourmenterent de nouveau vers les études solitaires qui devaient mûrir et fortifier son talent. Il recommença des études sévères, se rapprocha des Grecs, médita l'antiquité. Lorsque la tribune et la scène lui furent interdites, il s'anima d'une verve nouvelle et produisit plusieurs autres tragédies non représentées, dont l'une, jouée trente-deux ans après sa mort, *Tibère*, fait son titre de gloire. Tacite semble y respirer. Le monologue où Tibère exprime son mépris et son dégoût pour le servilisme des Romains et du sénat, prosternés devant lui, laisse supposer que sa pensée, plus à l'aise que dans *Cyrus*, ne s'était pas bornée au sénat romain. Le républicain Chénier avait été moins facile à approuver que le farouche David : une concession, c'était déjà trop pour cet homme qui avait chanté la grande époque, et il dut la regretter en voyant à quoi serventles leçons des poëtes. Il ne lui fut pas donné de voir la chute de l'Empire.

Cyrus à Babylone, opéra de Rossini. V. CIRO IN BABILONIA.

CYRUS le Jeune, prince perse, fils du roi Darius Nothus ou Ochus. Il fut nommé par son père satrape de la Lydie et de l'Asie Mineure. Cyrus entretint des relations étroites avec les Spartiates, et fournit à Lysandre les subsides qui le mirent en état d'accabler les Athéniens à Ægos-Potamos, et d'assurer ainsi l'hégémonie de la Grèce aux Lacédémoniens. C'était une déviation à la politique traditionnelle des rois de Perse, qui s'étaient, depuis les guerres médiques, habilement appliqués, non-seulement à entretenir la division parmi les Grecs, mais encore à maintenir

CYSTAPOPHYSE s. f. (si-sta-po-fi-ze — du gr. *kustis*, vessie; *apo*, de; *phusô*, je souffle). Bot. Syn. de STACHIN, genre de mousses.

CYSTE s. m. (si-ste — du gr. *kustis*, vessie, qui se rapporte sans doute à la racine sanscrite *kuç*, entourer, envelopper, d'où viennent également le sanscrit *kukshi*, ventre, et le grec *kusos*, *kussos*, *kusthos*, anus, orifice naturel). Anat. Renflement vésiculaire sur le parcours d'un canal.

— Antiq. Nom donné à des coffres cylindriques de bronze ciselé, que l'on a trouvés dans les tombeaux étrusques.

CYSTECTASIE s. f. (si-stè-kta-zi — du gr. *kustis*, vessie; *ektasis*, extension). Chir. Procédé qui consiste à dilater le col vésical, de manière à faire un passage au calcul.

CYSTENCÉPHALE adj. (si-stan-sé-fa-le — du gr. *kustis*, vessie, et d'*encéphale*). Zool. Qui a une tête vésiculeuse.

— s. m. Térat. Genre de monstres unitaires, à tête vésiculeuse. ‖ On dit aujourd'hui TYPHOCÉPHALE.

CYSTÉOLITHE s. f. (si-sté-o-li-te — du gr. *kustis*, vessie; *lithos*, pierre). Pathol. Calcul de la vessie.

CYSTHÉPATIQUE adj. (si-sté-pa-ti-ke — du gr. *kustis*, vessie; *hêpar*, *hêpatos*, foie). Anat. Qui appartient au foie et à la vésicule de la bile : *Conduit* CYSTHÉPATIQUE.

CYSTHÉPATOLITHIASE s. f. (si-sté-pa-to-li-ti-a-ze — du gr. *kustis*, vessie; *hêpar*, *hêpatos*, foie; *lithos*, pierre). Pathol. Présence de calculs dans le foie; état pathologique qui en résulte.

CYSTIBRANCHE adj. (si-sti-bran-che — du gr. *kustis*, vessie; *branchia*, branchie). Zool. Qui a des branchies dans des cavités vésiculaires.

— s. m. pl. Crust. Tribu d'isopodes dont les branchies sont situées dans des cavités vésiculaires.

— **Encycl.** Ce groupe de crustacés isopodes a pour caractères : quatre antennes sétacées; mandibules sans palpes; corps filiforme ou linéaire, composé de huit ou neuf articles, y compris la tête; pieds, au moins ceux des trois premières paires, munis d'un corps vésiculeux à leur base et terminés par un fort crochet. Les femelles portent leurs œufs sous le deuxième et le troisième segment du corps, dans une poche formée d'écailles rapprochées. Ces articulés, que Savigny considère comme formant le passage des crustacés aux arachnides, sont tous marins. Le groupe des *cystibranches* comprend les genres cyame, leptomère, nauprédie et chevrolle.

CYSTICAPNOS s. m. (si-sti-ka-pnoss — du gr. *kustis*, vessie; *kapnos*, fumeterre, par allusion au renflement de la corolle). Bot. Genre de plantes grimpantes, de la famille des fumariacées, renfermant une seule espèce qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

CYSTICERQUE s. m. (si-sti-sèr-ke — du gr. *kustis*, vessie; *kerkos*, queue). Helminth. Genre de vers intestinaux qui vivent chez l'homme, chez les mammifères, et particulièrement chez le porc : *Les races mancelle, picarde, gascogne, dont l'alimentation est moins soignée, n'offrent presque jamais de* CYSTICERQUES, *tandis que dans le Limousin, où les porcs errent en liberté et avalent ce qu'ils trouvent, ces parasites sont relativement très-communs.* (Jean de La Berge.)

— **Encycl.** Les *cysticerques* sont des vers intestinaux fort simples, du groupe des vésiculaires ou hydatiques, qu'on reconnaît aux caractères génériques suivants : la tête est distincte, obtuse, renflée, munie d'une trompe fort courte, qu'entourent quatre ventouses ou suçoirs arrondis, courts et obtus, et terminée à son sommet par une double couronne de petits crochets fort aigus; elle est portée sur un cou rétractile; le corps est de médiocre longueur, presque cylindrique ou déprimé, à peine articulé, mais ridé transversalement, surtout dans la partie voisine de la tête, probablement par suite des contractions de l'animal; il se termine en arrière par une vésicule transparente, plus ou moins renflée, remplie d'un liquide d'apparence séreuse. Le cou et la tête peuvent, en se contractant, se retirer dans cette sorte de poche; et, comme il est alors assez difficile de les y reconnaître, on peut quelquefois des *cysticerques* pour des *acéphalocystes*. Ces helminthes peuvent exécuter certains mouvements; ainsi ils dilatent ou compriment leur vésicule caudale, ils allongent et raccourcissent leur corps à volonté. En général, ils sont renfermés dans une poche fibreuse ou kyste, appartenant à l'animal dont ils sont parasites, et sur lequel rampent des vaisseaux sanguins, qui viennent de celui-ci. Ce kyste est simple, formé d'un seul feuillet membraneux et assez résistant; sa paroi interne est lisse, l'extérieure adhère aux parties qui l'environnent au moyen de prolongements celluleux et vasculaires. Les tissus au milieu desquels on rencontre ces kystes ne sont pas détruits; ils semblent seulement déprimés ou refoulés.

« Pour observer le *cysticerque* vivant, dit Cruveilhier, on peut ouvrir l'abdomen d'un lapin nourri pendant quelques jours dans un lieu bas et humide avec des substances pénétrées d'humidité. On verra alors des vésicules transparentes, opaques et blanches seulement dans le point qui répond à la tête, appendues à divers points de l'épiploon, et enveloppées d'un kyste séreux. » — « On doit, ajoute M. P. Gervais, distinguer dans le *cysticerque* une vessie et un corps. La vessie caudale est, en général, sphéroïde, quelquefois aplatie, conoïde, plus ou moins volumineuse en raison inverse du corps. Celui-ci, ordinairement enfoncé dans l'hydatide morte, a 0m,002 à 0m,010 de longueur. Il est composé d'anneaux superposés comme les tænias, ce qui l'a longtemps fait ranger parmi ceux-ci. La structure de ce corps est entièrement inconnue : on le considère comme une substance homogène, dépourvue de cavité. On ne sait rien non plus de positif sur les suçoirs, et on ignore s'ils conduisent à autant de canaux, et s'ils sont solides comme le pensent Zeder et Steinbuch. Les seules fonctions qu'on puisse reconnaître dans le *cysticerque* sont la sensibilité et la contractilité. Plongé dans l'eau tiède ou dans le sang, il présente un mouvement unique; c'est la rétraction de la tête dans la vessie caudale et la sortie de ce corps hors de la vessie par un mouvement d'où on a comparé au renversement d'un doigt de gant. » Le genre *cysticerque* renferme un assez grand nombre d'espèces, dont plusieurs sont difficiles à distinguer. Ces helminthes sont répandus dans les divers organes de l'homme et des mammifères de tous les ordres, même des cétacés. On les trouve dans le cerveau, le tissu cellulaire, les poumons, le foie, le péritoine, les muscles, etc. Le plus important à connaître, pour nous, est le *cysticerque* du tissu cellulaire. Il se rencontre souvent chez l'homme, tantôt dans l'épaisseur du cœur ou les interstices des fibres musculaires; tantôt et surtout dans la substance cérébrale, dans les plexus choroïdes vasculaires, dans l'épaisseur des circonvolutions du cerveau, dans le tissu cellulaire sous-arachnoïdien, etc., et, dans ce dernier cas, il occasionne fréquemment des dérangements intellectuels. Cette même espèce, se multipliant quelquefois outre mesure chez les cochons, produit alors la maladie appelée *ladrerie*, qui altère beaucoup la chair de ces animaux. On trouve les *cysticerques divyste* et *de Fischer* dans l'homme, ainsi que le *cysticerque du doigt étroit*, qui se rencontre aussi dans le péritoine et la plèvre des animaux domestiques; les *cysticerques fasciolaire* et *pisiforme*, dans le foie et l'estomac des chauves-souris et de plusieurs rongeurs.

CYSTICERQUÉ, ÉE adj. (si-sti-sèr-ké). Helminth. Qui ressemble à un cysticerque.

— s. m. pl. Famille de vers intestinaux, qui a pour type le genre cysticerque.

CYSTICHOLE s. f. (si-sti-ko-le — du gr. *kustis*, vessie; *cholê*, bile). Anat. Vésicule du fiel.

CYSTICHOLOSTÉNIE s. f. (si-sti-ko-lo-sté-ni — du gr. *kustis*, vessie; *cholê*, bile; *stenos*, étroit). Pathol. Rétrécissement de la vésicule biliaire.

CYSTICOLE ou **CISTICOLE** s. f. (si-sti-ko-le). Ornith. Espèce de fauvette.

CYSTIDE s. f. (si-sti-de — du gr. *kustis*, vessie). Bot. Organe qui se trouve sur certains champignons, et qui les regarde comme remplissant les fonctions d'anthere. ‖ V. ANTHÉRIDIE.

CYSTIDICOLE s. m. (si-sti-di-ko-le — du gr. *kustis*, *kustidos*, vessie, et du lat. *colere*, habiter). Helminth. Genre de vers intestinaux, de l'ordre des nématodes, dont l'espèce type habite la vessie natatoire de la truite.

CYSTIDION s. m. (si-sti-di-on — dimin. du gr. *kustis*, vessie). Bot. Fruit monosperme, à péricarpe peu apparent et non adherent au calice, tel que celui de l'amarante. ‖ Syn. de CARCERULE.

CYSTIDITOME ou **CYSTIDOTOME**, **CYSTIDITOMIE** ou **CYSTIDOTOMIE**, **CYSTIDITOMIQUE** ou **CYSTIDOTOMIQUE**, **CYSTIDITOMISTE** ou **CYSTIDOTOMISTE**, autres formes des mots CYSTOTOME, CYSTOTOMIE, CYSTOTOMIQUE et CYSTOTOMISTE.

CYSTIGNATHE s. m. (si-stigh-na-te — du gr. *kustis*, vessie; *gnathos*, mandibule). Erpét. Genre de batraciens, de la famille des grenouilles, dont l'espèce type habite l'Amérique du Sud.

CYSTINE s. f. (si-sti-ne — du gr. *kustis*, vessie). Chim. Substance particulière produite par la sécrétion des reins.

CYSTINEURE s. m. (si-sti-neu-re — du gr. *kustis*, vessie; *neuron*, nerf). Entom. Genre de lépidoptères diurnes.

— **Encycl.** Les caractères de ce genre sont : corps petit, grêle; ailes supérieures triangulaires, allongées; inférieures assez courtes; tête presque aussi large que le thorax, et sans touffe frontale; yeux grands, proéminents et nus; palpes labiales grêles, avancées obliquement en avant; antennes grêles, annelées de blanc; thorax très-petit, ovale; ailes supérieures grandes, allongées, triangulaires; nervure costale dilatée à sa base; ailes inférieures larges, ovales et triangulaires, courtes, régulièrement festonnées le long de leur bord externe; pattes de la première paire du mâle très-petites, écailleuses; tronquées et munies av

ganes du petit bassin, des tumeurs hémorroïdales, des tumeurs du rectum, du vagin, de l'utérus ou de l'urètre. Plus souvent encore elle est traumatique et reconnaît pour cause directe la présence d'un calcul (*cystite calculeuse*), ou de tout autre corps étranger, les manœuvres nécessitées par la lithotritie, les plaies, les contusions et les compressions de la vessie (*cystite traumatique* proprement dite). Le traitement est celui de toutes les inflammations. Selon l'intensité de la phlogose, on emploiera les antiphlogistiques; les émollients locaux, la diète sévère, les boissons délayantes et les opiacés. Le cathétérisme est une obligation fâcheuse à laquelle il devient nécessaire de céder si la rétention de l'urine persiste après un traitement antiphlogistique convenablement appliqué; enfin, l'extraction des corps étrangers, les révulsifs sur les points où existait une fluxion antécédente, et le traitement approprié des complications ou des affections concomitantes, sont les autres indications du traitement de la *cystite*.

2° *Cystite du col*, ou *cystite localisée au col de la vessie*. Cette affection est plus fréquente que la précédente; elle est communément observée dans le cours des blennorrhagies mal soignées. Elle s'accuse par un sentiment de pesanteur au périnée, des envies fréquentes d'uriner, et enfin, dans les cas plus graves, par la rétention d'urine. On lui oppose le même traitement qu'à la *cystite* généralisée, en proportionnant l'intensité des moyens curatifs mis en œuvre à la gravité de l'affection. Le repos absolu, les bains, une diète convenable et la précaution de s'abstenir de tout excès, de toute boisson irritante, suffisent à guérir les *cystites* légères du col.

3° *Cystite cantharidienne*. C'est une affection toute spéciale, un accident pathogénique produit par l'absorption de la cantharidine. On sait que le plus grand nombre des vésicatoires employés en médecine sont fabriqués avec la poudre de cantharides incorporée à différentes substances emplastiques; aussi la cause ordinaire de la *cystite cantharidienne* est l'application d'un vésicatoire un peu vaste sur une région quelconque du corps. L'accident est toujours imprévu. Il est des personnes chez lesquelles l'application de vésicatoires ne provoque jamais d'accidents; il en est d'autres, surtout parmi les femmes et les enfants, chez lesquelles le moindre vésicatoire amène une *cystite* plus ou moins grave. L'affection est commune si l'on compte les cas; mais elle est rare si l'on tient compte de la quantité prodigieuse de vésicatoires qu'on est obligé d'employer. Au reste, la *cystite cantharidienne* est peu grave; elle se déclare de quatre à huit heures après l'application du topique cantharidé, et ne dure pas plus de douze heures. Elle se reconnaît aux symptômes ordinaires de la *cystite* aiguë peu intense, et n'en diffère presque que par la production de fausses membranes dont les débris sont chassés avec l'urine.

Le traitement de la *cystite cantharidienne* est simple. Il consiste à lever immédiatement les vésicatoires, en ayant soin d'enlever tous les débris de cantharides qui pourraient rester adhérents à la peau; on administre ensuite des boissons diurétiques et délayantes, on prescrit des bains et des cataplasmes sur le bas-ventre, enfin on donne une potion calmante opiacée si la douleur et le ténesme sont inquiétants. On a pensé longtemps que l'addition de la poudre de camphre aux vésicatoires empêchait l'action toxique de la cantharide; mais le fait est loin d'être établi. On peut en dire autant de l'interposition d'un papier huilé entre la peau et le vésicatoire.

4° *Cystite chronique* ou *catarrhe de la vessie*. Les causes de cette affection ont été longuement énumérées par les auteurs; mais elles se rapportent toutes à une seule : toute circonstance qui s'opposera au libre cours des urines sera une cause directe du catarrhe vésical. La *cystite chronique* est fréquente chez les vieillards, chez les personnes qui retiennent longtemps leur urine dans la vessie, ou chez lesquelles il existe un obstacle à son écoulement normal. On la voit se développer par répercussion à la suite de suppression d'exanthèmes; chez les femmes après un accouchement laborieux; enfin on la voit communément succéder à la *cystite* aiguë.

Le catarrhe vésical se révèle par les mêmes symptômes que l'inflammation aiguë; mais ceux-ci sont d'abord bien moins intenses, et n'arrivent à une certaine acuité qu'au bout d'un temps plus long. On observe un dépôt glaireux ou muqueux de l'urine, et quelquefois les mucosités s'arrêtent dans le canal de l'urètre et y provoquent un sentiment de douleur spécial; enfin l'incontinence d'urine s'observe aussi fréquemment que la rétention. A un degré plus avancé, la maladie peut s'accompagner de fièvre et d'amaigrissement, et l'urine présente des dépôts puriformes et purulents. La *cystite chronique* est extrêmement persistante; la présence de fongosités intérieurement développées sur la muqueuse et des complications de voisinage en rendent la cure difficile.

Les indications du traitement sont nécessairement nombreuses : faire disparaître les obstacles qui s'opposent au cours de l'urine; rappeler les exanthèmes disparus, les sueurs supprimées, l'irritation goutteuse ou rhumatismale dans les points où elle siégeait; opposer à l'inflammation elle-même les antiphlogistiques appropriés et les révulsifs; combattre la douleur par les narcotiques, par la belladone et la ciguë principalement; opposer les balsamiques à l'élément catarrhal, les toniques à l'affaiblissement; combattre les longues suppurations par l'usage des bains sulfureux et des injections émollientes, balsamiques ou caustiques; tels sont les nombreux éléments d'un traitement toujours long et chanceux. Le catarrhe de la vessie a la plus grande tendance à s'éterniser, et les complications dont il s'accompagne amènent souvent une mort inévitable.

CYSTITOME s. m. (si-sti-to-me — du gr. *kustis*, vessie; *tomé*, incision). Chir. Nom donné à deux instruments dont l'un sert à l'opération de la taille et l'autre à celle de la cataracte. ▮ On dit aussi KYSTITOME.

CYSTOBUBONOCÈLE s. f. (si-sto-bu-bono-sè-le — du gr. *kustis*, vessie; *boubôn*, bubon; *kélé*, tumeur). Pathol. Syn. peu usité de CYSTOCÈLE.

CYSTOCARPE s. m. (si-sto-kar-pe — du gr. *kustis*, vessie; *karpos*, fruit). Bot. Nom donné à la fructification des algues du genre céramie.

CYSTOCÈLE s. f. (si-sto-sè-le — du gr. *kustis*, vessie; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie.

— Encycl. V. VESSIE (HERNIE DE LA).

CYSTODACRYSIE s. f. (si-sto-da-kri-zi — du gr. *kustis*, vessie, poche; *dakru*, larme). Pathol. Tumeur lacrymale.

CYSTODYNIE s. f. (si-sto-di-ni — du gr. *kustis*, vessie; *odunê*, douleur). Pathol. Douleur rhumatismale de la tunique musculaire de la vessie.

CYSTO-ENTÉROCÈLE s. f. (si-sto-an-té-ro-se-le — du gr. *kustis*, vessie; *enteron*, intestin; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie, compliquée d'un déplacement d'une portion de l'intestin.

CYSTO-ÉPIPLOCÈLE s. f. (si-sto-é-pi-plo-sè-le — du gr. *kustis*, vessie, et d'*épiplocèle*). Chir. Hernie de la vessie, compliquée d'un déplacement d'une portion de l'épiploon.

CYSTOHÉMIE s. f. (si-sto-é-mi — du gr. *kustis*, vessie; *haima*, sang). Pathol. Congestion sanguine de la vessie.

CYSTOÏDE adj. (si-sto-i-de — du gr. *kustis*, vessie; *eidos*, aspect). Hist. nat. Qui a la forme d'une vessie.

— s. m. pl. Zool. Famille d'entozoaires, qui sont uniquement composés d'une vessie et d'appendices pourvus de trompes.

CYSTOLITHIQUE adj. (si-sto-li-ti-ke — du gr. *kustis*, vessie; *lithos*, pierre). Pathol. Qui a rapport aux calculs de la vessie.

CYSTOMÉROCÈLE s. f. (si-sto-mé-ro-sè-le — du gr. *kustis*, vessie; *méros*, cuisse; *kélé*, tumeur). Chir. Hernie de la vessie par l'arcade crurale.

CYSTOPHLEGMATIQUE adj. (si-sto-flèg-ma-ti-ke — du gr. *kustis*, vessie; *phlegma*, mucosité). Pathol. Qui est de la nature du mucus vésical.

CYSTOPHLOGIE s. f. (si-sto-flo-ji — du gr. *kustis*, vessie; *phlox*, *phlogos*, flamme). Pathol. Inflammation de la vessie.

CYSTOPHLOGIQUE adj. (si-sto-flo-ji-ke — rad. *cystophlogie*). Pathol. Qui a rapport à la cystophlogie.

CYSTOPHORE s. f. (si-sto-fo-re — du gr. *kustis*, vessie; *phoros*, qui porte). Mamm. Genre de phoques.

— Bot. Genre d'algues marines qui croissent sur les côtes de l'Australie. ▮ Syn. de BLOSSEVILLÉE.

CYSTOPHORINES s. f. pl. (si-sto-fo-ri-ne). Mamm. Tribu de la famille des phoques qui a pour type le genre cystophore.

CYSTOPLASTIE s. f. (si-sto-pla-sti — du gr. *kustis*, vessie; *plassô*, je forme). Chir. Restauration de la vessie qui avait subi quelque perte de substance.

CYSTOPLÉGIE s. f. (si-sto-plé-ji — du gr. *kustis*, vessie; *plessein*, frapper). Pathol. Paralysie de la vessie. ▮ On dit aussi CYSTOPLEXIE.

CYSTOPLÉGIQUE adj. (si-sto-plé-ji-ke — rad. *cystoplégie*). Pathol. Qui a rapport à la cystoplégie. ▮ On dit aussi CYSTOPLEXIQUE.

CYSTOPTÉRIDE s. f. (si-sto-ptê-ri-de — du gr. *kustis*, vessie; *pteris*, fougère). Bot. Genre de plantes cryptogames, de la famille des fougères, tribu des polypodiées, comprenant plusieurs espèces, propres aux parties tempérées des deux hémisphères.

CYSTOPTOSE s. f. (si-sto-pto-ze — du gr. *kustis*, vessie; *ptôsis*, chute). Chir. Relâchement et chute de la membrane interne de la vessie dans le col de l'organe.

CYSTOPYIQUE adj. (si-sto-pi-i-ke — du gr. *kustis*, vessie; *puon*, pus). Pathol. Qui a rapport à la suppuration de la vessie.

CYSTORRHAPHIE s. f. (si-sto-ra-fi — du gr. *kustis*, vessie; *raphê*, couture, suture). Chir. Suture des lèvres d'une plaie de la vessie.

CYSTORRHAPHIQUE adj. (si-sto-ra-fi-ke — rad. *cystorrhaphie*). Pathol. Qui a rapport à la cystorrhaphie.

CYSTOSARCOME s. m. (si-sto-sar-ko-me — du gr. *kustos*, vessie; *sarx*, chair). Pathol. Nom donné par Müller à des tumeurs constituées en grande partie par une masse plus ou moins ferme, fibreuse et riche en vaisseaux, au milieu de laquelle on rencontre des vésicules isolées.

CYSTOSCOPE s. m. (si-sto-sko-pe — du gr. *kustis*, vessie; *skopeô*, j'examine). Méd. Instrument propre à explorer la vessie.

CYSTOSCOPIE s. f. (si-sto-sko-pi — rad. *cystoscope*). Méd. Exploration de l'intérieur de la vessie.

CYSTOSCOPIQUE adj. (si-sto-sko-pi-ke — rad. *cystoscopie*). Méd. Qui a rapport à la cystoscopie.

CYSTOSIRE s. f. (si-sto-si-re — du gr. *kustis*, vessie; *seira*, chaîne). Bot. Genre d'algues marines, de la tribu des fucacées, caractérisé par des vésicules ovoïdes disposées en collier ou en chapelet, et comprenant une trentaine d'espèces répandues dans toutes les mers.

CYSTOSOMATOTOMIE s. f. (si-sto-so-mato-to-mi — du gr. *kustis*, vessie; *sôma*, corps; *tomê*, section). Chir. Incision du corps de la vessie.

CYSTOSOMATOTOMIQUE adj. (si-sto-so-ma-to-to-mi-ke — rad. *cystosomatotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystosomatotomie.

CYSTOSOME s. m. (si-sto-so-me — du gr. *kustis*, vessie; *sôma*, corps). Entom. Genre d'hémiptères, de la Nouvelle-Hollande, de la famille des cicadidés, très-voisin des cigales.

CYSTOSPASTIQUE adj. (si-sto-spa-sti-ke — du gr. *kustis*, vessie; *spastikos*, spasmodique). Pathol. Qui a rapport au spasme de la vessie.

CYSTOSPERMITE s. f. (si-sto-spèr-mi-te — du gr. *kustis*, vessie; *sperma*, sperme). Pathol. Inflammation des vésicules spermatiques.

CYSTOSTÉNOCHORIE s. f. (si-sto-sté-no-kori — du gr. *kustis*, vessie; *stenochôreô*, je comprime). Pathol. Épaississement de la tunique de la vessie.

CYSTOTHROMBOÏDE adj. (si-sto-tron-boï-de — du gr. *kustis*, vessie; *thrombos*, caillot; *eidos*, aspect). Pathol. Qui a rapport à la présence de caillots dans la vessie.

CYSTOTOME s. m. (si-sto-to-me — du gr. *kustis*, vessie; *tomê*, incision). Chir. Instrument servant à inciser la vessie, dans l'opération de la pierre.

CYSTOTOMIE s. f. (si-sto-to-mi — rad. *cystotome*). Chir. et art vétér. Incision de la vessie et de divers tissus qu'il faut percer pour arriver jusqu'à elle, dans l'opération de la pierre. ▮ On dit aussi LITHOTOMIE et TAILLE.

— Encycl. Chir. V. TAILLE.

— Art vétér. La *cystotomie* se pratique sur le cheval, sur le bœuf, et quelquefois sur le bélier. Le procédé opératoire au moyen duquel on pratique la *cystotomie* sur le cheval consiste à inciser la portion ischiale du canal de l'urètre; une fois l'ouverture faite, on y introduit une sonde qu'on pousse jusque dans la vessie, et, au moyen d'un bistouri que l'on fait glisser dans la cannelure, on divise la portion pelvienne de l'urètre. Alors on introduit des tenettes dans la vessie, on saisit la pierre et on l'amène doucement au dehors.

Les accidents qui peuvent être la conséquence de cette opération, chez le cheval, se réduisent à la blessure de l'artère bulbeuse et aux abcès. Pour éviter ces derniers, il importe de bien soigner la plaie résultant de l'opération. Ces sortes de plaies se ferment difficilement, restent longtemps fistuleuses, et donnent quelquefois lieu à des abcès urineux qui font beaucoup de ravages.

Dans la jument, la mule, l'ânesse, l'extraction de la pierre peut s'effectuer en dilatant l'urètre par des moyens mécaniques, et avec le secours des injections relâchantes.

Le bœuf est sujet aux calculs urinaires. Le plus sûr moyen d'en débarrasser cet animal, et par conséquent de le guérir, c'est d'extraire ces calculs par une opération qui varie suivant leur siége, et qu'on distingue en *cystotomie ischiale* et en *cystotomie scrotale*. Pour pratiquer la *cystotomie ischiale*, on assujettit le bœuf debout, et l'opérateur fait un pli transversal sur la peau du bulbe de l'urètre, à 0m,050 au-dessous de l'anus, puis il incise ce pli et les muscles qui recouvrent le canal; il ouvre ce dernier, introduit les tenettes dans la vessie, saisit le calcul et l'extrait. La plaie réclame des soins de propreté, des lotions aromatiques plusieurs fois par jour. On met l'animal à la diète, on pratique une saignée, on administre des lavements émollients et on place un sachet chaud sur les reins. Pour pratiquer la *cystotomie scrotale*, on fait l'incision sur la partie du canal de l'urètre où est située le calcul, on presse le canal et le calcul sort. La plaie réclame les mêmes soins que dans le mode opératoire précédent.

Les *cystotomies* ischiales et scrotales, telles qu'elles sont indiquées ci-dessus, ne sont pas susceptibles d'un succès complet sur le bélier, attendu la profondeur de l'urètre de cet animal, son peu de diamètre, sa brièveté et l'enfoncement du pénis sous une couche adipeuse. Aussi est-il nécessaire de pratiquer la section du pénis. Pour cela, on fait une incision transversale de 0m,05, à quatre doigts au-dessous de l'anus, puis on coupe la masse graisseuse existant entre la peau et le pénis, on incise celui-ci totalement en travers, et l'urine sort violemment. Le cours de ce liquide, ainsi établi, se maintient deux ou trois mois, époque de la cicatrisation de la plaie fistuleuse. Il s'ensuit une nouvelle rétention d'urine, ce qui nécessite de répéter l'opération, jusqu'à ce qu'on se décide à mettre l'animal dans un état d'embonpoint suffisant pour la boucherie. Les seuls soins à prendre après cette opération consistent à étendre de l'axonge tous les matins sur les bords de la plaie, afin d'en retarder la cicatrisation, précaution utile pour éloigner une nouvelle opération.

CYSTOTOMIQUE adj. (si-sto-to-mi-ke — rad. *cystotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystotomie : *Procédé* CYSTOTOMIQUE.

CYSTOTOMISTE s. m. (si-sto-to-mi-ste — rad. *cystotomie*). Chir. Celui qui pratique la cystotomie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIE s. f. (si-sto-tra-ké-lo-to-mi — du gr. *kustis*, vessie; *trachêlos*, cou; *tomê*, incision). Chir. Incision du canal de la vessie.

CYSTOTRACHÉLOTOMIQUE adj. (si-sto-tra-ké-lo-to-mi-ke — rad. *cystotrachélotomie*). Chir. Qui a rapport à la cystotrachélotomie.

CYSTURE s. m. (si-stu-re — du gr. *kustis*, vessie; *oura*, queue). Helminth. Genre de vers cystoïdes.

CYSTURECTASIE s. f. (si-stu-rè-ktaz-i — du gr. *kustis*, vessie; *ektasis*, extension). Chir. Dilatation de la vessie. ▮ On dit aussi CYSTURASIE.

CYSTUREMPHRAXIE s. f. (sis-tu-ran-fra-ksi — du gr. *kustis*, vessie; *emphraxis*, obstruction). Pathol. Obstruction de la vessie.

CYSTURITE s. f. (si-stu-ri-te — du gr. *kustis*, vessie). Pathol. Inflammation de la vessie.

CYSTUROSTÉNIE s. f. (si-stu-ro-stê-ni — du gr. *kustis*, vessie; *stenos*, étroit). Pathol. Rétrécissement de la vessie.

CYSTUROTOPIE s. f. (si-stu-ro-to-pi — du gr. *kustis*, vessie; *topos*, lieu). Pathol. Hernie inguinale de la vessie. ▮ On dit ordinairement CYSTUROTOPIE PÉRIDIDYMIQUE.

CYTÉOPHYTE s. m. (si-té-o-fi-te — du gr. *kutos*, cavité; *phuton*, plante). Bot. Genre de plantes, de la famille des légumineuses.

CYTHÈRE s. f. (si-tè-re — nom géogr.). Zool. Genre de petits crustacés ostracodes, dont l'espèce type habite les côtes du Danemark.

— Encycl. Le genre *cythère*, voisin des cypris et des daphnies, est caractérisé par un corps renfermé dans un test bivalve, généralement réniforme, semblable à celui des cypris; une tête peu distincte; un œil unique; deux antennes simples, sétacées, pourvues de soies à chaque articulation; huit pieds articulés, pointus et munis de quelques soies. Ce genre comprend une douzaine d'espèce, qui vivent dans les eaux salées ou saumâtres, près des côtes, au milieu des varechs et des conferves, autour des sertulaires, des flustres et autres polypes. Il paraît qu'elles ne sont pas très-communes. On peut citer comme type la *cythère verte*, à test réniforme et velu, qui vit au milieu des varechs, sur les côtes du Danemark.

CYTHÈRE, aujourd'hui *Cerigo*, île de l'Archipel, au N.-O. de l'île de Crète, près des côtes de la Laconie. Elle était consacrée à Vénus, surnommée Cythérée, à cause du culte célèbre qu'on lui rendait dans cette île. Nous ajouterons ici, à ce que nous avons dit de Cerigo, quelques détails mythologiques mieux places au nom antique de cette île fameuse. Vénus avait un temple dans la ville de Cythère, située au fond d'un golfe au sud-est de l'île du même nom, d'où l'on voit les côtes septentrionales de la Crète. Ce fut d'abord dans la haute Cythère (*super alta Cythera*) que Vénus songea à transporter le jeune Anchise endormi, avant d'aller le cacher à Idalie, autre retraite aimée de la déesse :

Hunc ego sopitum somno, super alta Cythera,
Aut super Idalium, sacrata sede recondam.

Chacun sait que Vénus naquit de l'écume de l'onde, sur cette belle mer qui s'étend entre la pointe méridionale du Péloponèse et les côtes de la Syrie. Une tradition grecque veut qu'en sortant de l'onde elle ait pris terre et se soit montrée d'abord aux Grecs de Cythère; c'est pourquoi toute l'île lui fut consacrée. Mais une autre tradition la fait naître et aborder à l'orient et plus près de la Phénicie, à Cypre, où étaient Paphos et Idalie (*Idalah* en phénicien, le lieu de la déesse). C'est là que, pour la première fois, venant de Sidon ou de Tyr, et *sortant du sein de la mer*, débarquèrent des vaisseaux phéniciens; elle est apparue aux Grecs de Cypre, d'où elle se rendit ensuite à Cythère. De là son culte s'est étendu peu à peu à toute la Grèce européenne continentale, dans les sept ou huit siècles qui ont précédé le siége de Troie; et cela explique pourquoi les premiers Grecs, qui ne l'avaient connue que par Cythère, avaient cru qu'elle y était née; leurs descendants, la retrouvant ensuite à Idalie et à Paphos, l'ont fait passer, avec Hésiode, de l'île de Cythère dans l'île de Cypre.

On se tromperait fort, en abordant aujourd'hui à Cérigo, qui est le nom actuel de Cythère, si l'on croyait y trouver une île en-

chanteresse. Ce n'est plus qu'une malheureuse île habitée par quelques familles de marins et de pêcheurs, où l'on ne rencontre guère que ruines, débris de toutes sortes, matières calcinées, et rien qui rappelle Vénus. Cythère était-elle ainsi du temps des Grecs? Doit-elle son changement à l'action des volcans dont elle offre mille indices? C'est l'opinion de Spallanzani.

Dans la langue poétique, Cythère est devenue la patrie allégorique des Amours :

. . . *Cythère* n'est point mon séjour,
Et je n'ai point quitté votre adorable cour,
Pour soupirer en sot aux genoux d'une femme.
VOLTAIRE.

On voyait les fleurs de *Cythère*
Et celles du sacré vallon
Orner sa tête octogénaire.
VOLTAIRE.

Douce monnaie (*la femme*), un tant soit peu légère
Marquée au coin des volages amours, légère,
C'est aux comptoirs de Guide et de *Cythère*
Que le plaisir l'échange tous les jours.
En son commerce elle est d'un grand usage;
Quoiqu'à l'or pur petit grain d'alliage
Toujours se mêle, on la reçoit toujours :
De mains en mains cependant elle passe,
Et parmi nous ne cesse d'avoir cours
Que lorsqu'enfin son empreinte s'efface.
MILLEVOYE.

On dit de même *la déesse de Cythère*, *l'enfant de Cythère*, *les jeux de Cythère*, pour signifier Vénus, Cupidon, les plaisirs de l'amour. *Faire le voyage de Cythère* est une sorte d'euphémisme qui signifie se livrer aux plaisirs de l'amour :

« Après ce billet, il m'en fit écrire un autre, comme d'une femme qui lui sacrifiait un prince, et un autre enfin par lequel une dame lui mandait que, si elle était assurée qu'il fût discret, *elle ferait avec lui le voyage de Cythère*. »

« La dame, veuve de ses quatre maris, veut absolument *faire un voyage à Cythère*. »
PAUL DE KOCK.

Cythère assiégée, opéra-comique-ballet en trois actes, de Favart, musique de Gluck, représenté à Paris, sur le théâtre de l'Opéra, le 1er août 1775. Cet ouvrage fut d'abord écrit en prose mêlée de couplets, par Favart, en société avec Fagan, et représenté à la foire Saint-Laurent, en 1744. Gluck mit en musique cette parade, qui fut traitée avec irrévérence sur la scène de l'Opéra. « Le *Siége de Cythère*, lisons-nous dans les *Annales dramatiques*, est une de ces pièces ingénieuses, que la liberté du vaudeville rend piquantes, et qui doivent perdre une partie de leur agrement lorsqu'elles sont coupées par une musique monotone et triste. Quelques critiques ont trouvé d'ailleurs que l'opéra avait été mal rendu. Cependant, jamais pièce de théâtre n'avait été préparée, répétée et montée avec plus de soin. » Quoi qu'il en soit, et sans rechercher à qui, du poète ou du compositeur, on doit attribuer le peu de succès de l'ouvrage, nous devons dire que *Cythère assiégée* fut, des le premier soir, le point de mire des plaisanteries les plus impitoyables. Au dénoûment, lorsque des abbés assaillants posaient leurs échelles contre les remparts de Cythère défendue par les nymphes qui jetaient des fleurs à pleines mains, un plaisant dit qu'elles repoussaient les ennemis avec des armes blanches. Un autre ajouta que l'on posait les échelles pour afficher un nouvel opéra. Il faut dire que Gluck avait peu d'aptitude pour des ouvrages de ce genre et qu'il n'y réussit jamais, si ce n'est peut-être dans les *Pèlerins de la Mecque*. Cependant, dans certains passages de cette pièce, on rencontre quelques traits, quelques tournures musicales, un faire particulier, qui rappellent le maître.

Sous un ormeau est l'air le plus remarquable de *Cythère assiégée*; nous le reproduisons ci-dessous.

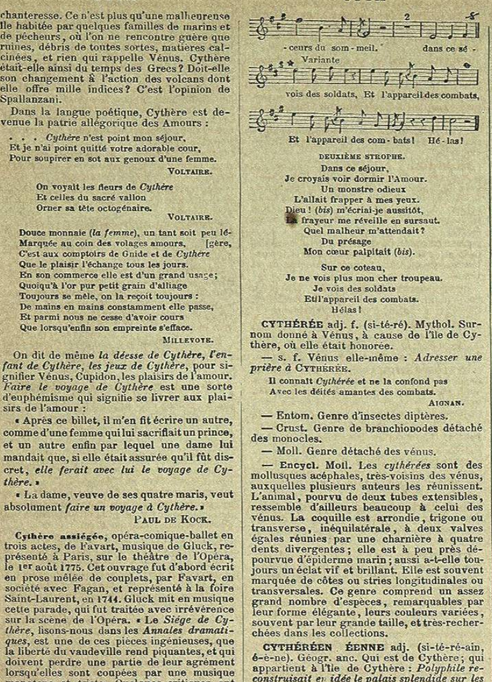

DEUXIÈME STROPHE.

Dans ce séjour,
Je croyais voir dormir l'Amour.
Un monstre odieux
L'allait frapper à mes yeux.
Dieu ! (*bis*) m'écrial-je aussitôt,
Le frayeur me réveille en sursaut.
Quel malheur m'attendait ?
Du présage
Mon cœur palpitait (*bis*).

Sur ce coteau,
Je ne vois plus mon cher troupeau.
Je vois des soldats
Etil'appareil des combats.
Hélas !

CYTHÉRÉE adj. f. (si-té-ré). Mythol. Surnom donné à Vénus, à cause de l'île de Cythère, où elle était honorée.

— s. f. Vénus elle-même : *Adresser une prière à* CYTHÉRÉE.

Il connaît *Cythérée* et ne la confond pas
Avec les déités amantes des combats.
AIGNAN.

— Entom. Genre d'insectes diptères.

— Crust. Genre de branchionodes détaché des monocles.

— Moll. Genre détaché des vénus.

— Encycl. Moll. Les *cythérées* sont des mollusques acéphales, très-voisins des vénus, auxquelles plusieurs auteurs les réunissent. L'animal, pourvu de deux tubes extensibles, ressemble d'ailleurs beaucoup à celui des vénus. La coquille est arrondie, trigone ou transverse, inéquilatérale, à deux valves égales réunies par une charnière à quatre dents divergentes; elle est à peu près dépourvue d'épiderme marin; aussi a-t-elle toujours un éclat vif et brillant. Elle est souvent marquée de côtes ou stries longitudinales ou transversales. Ce genre comprend un assez grand nombre d'espèces, remarquables par leur forme élégante, leurs couleurs variées, souvent par leur grande taille, et très-recherchées dans les collections.

CYTHÉRÉEN ÉENNE adj. (si-té-ré-ain, é-e-ne). Géogr. anc. Qui est de Cythère; qui appartient à l'île de Cythère : *Polyphile reconstruisait et tâte le palais splendide sur les rochers* CYTHÉRÉENNES. (Gér. de Nerval.)

— Fig. Qui est consacré à l'amour : *Cette personne habitait les régions* CYTHÉRÉENNES *du quartier Bréda*. (E. Bertrand.)

— Mythol. Surnom donné à l'Amour qui recevait un culte à Cythère.

CYTHÉRINE s. f. (si-té-ri-ne — dimin. de *cythère*). Crust. Genre de petits crustacés ostracodes, qui habitent les eaux saumâtres.

CYTHÉRIS s. f. (si-té-ris). Bot. Genre d'orchidées comprenant une seule espèce.

CYTHÉRIS, célèbre courtisane grecque, du Ier siècle avant notre ère. Elle compta au nombre de ses amants le poète Gallus, qui la célébra dans ses vers sous le nom de Lycoris. Virgile en parle dans sa dixième églogue, et Cicéron, dans ses *Philippiques*, fait mention d'elle avec le plus profond mépris.

CYTHÉRODICE s. m. (si-té-ro-di-se — du gr. *kuthérodikos*; de *Kuthéra*, Cythère, et, *dikazô*, je juge). Antiq. gr. Nom d'un magistrat que les Lacédémoniens, au rapport de Thucydide, envoyaient tous les ans avec une garnison dans l'île de Cythère, au temps où elle était dans leur dépendance.

— Encycl. Anciennement l'île de Cythère appartenait aux Argiens (Hérodote, liv. Ier, § 82). Elle leur fut enlevée, avec Malée et le pays de Thyrée, par les Lacédémoniens dès les premiers temps des luttes des deux peuples. C'est peu après que Sparte en eut pris possession qu'elle y envoya ce magistrat qui, du nom de l'île, était nommé *cythérodice*, avec un petit corps d'armée pour la garde de Cythère. Cette île est si peu considérable que, du temps de Strabon (liv. VIII), c'est-à-dire sous le règne d'Auguste, on ne sait par suite de quelles vicissitudes, elle était devenue la propriété particulière d'Eurycles, qui était alors chef ou prince des Lacédémoniens, dont les Romains d'ailleurs étaient les véritables maîtres.

CYTHÉRON, montagne de la Grèce ancienne, dans la Béotie. C'est sur le Cythéron qu'Œdipe, encore enfant, fut exposé par ordre de son père. V. CITHÉRON.

CYTHNOS, nom ancien de l'île THERMIA, dans l'Archipel.

CYTHRAUL, nom que les bardes donnent vulgairement au diable. C'est là probablement un mot purement gallois, et qui n'a pas d'analogue connu dans les autres dialectes celtiques. Ouvre le regarde comme composé du préfixe *cy* et de *traul*, destruction; sa signification serait *destructeur*. On trouve quelquefois à côté de *Cythraul* un autre terme presque identique, *cythraul*, qui n'en diffère que par la lettre *w* de la terminaison, mais dont l'origine est tout autre. C'est un dérivé régulier du verbe *cythru*, rejeter, expulser, et qui signifie *adverse*, *contraire*, ce qui est aussi le sens réel de *Satan* dans les langues sémitiques. On pourrait croire, d'après cela, que les deux termes ne sont qu'un même mot et que leur différence n'est qu'orthographique.

Il faut ajouter une analogie curieuse et peut-être fortuite du sanscrit *çatru*, *çatrêra*, adversaire, ennemi. On le rapporte à la racine *çad*, abattre, tuer, en latin *cædere*; mais le dérivé devrait alors s'écrire *çattru*. La forme primitive a dû être *katru*, et on pourrait la ramener à la racine *katr*, dont le sens, dissoudre, relâcher, ne s'éloigne pas beaucoup du gallois *cythru*, rejeter, expulser. Ces diverses conjectures sont un exemple de plus des difficultés que l'on éprouve souvent à choisir entre plusieurs voies pour arriver à l'origine véritable de certains mots.

CYTINÉ, ÉE adj. (si-ti-né). Bot. Qui ressemble ou qui se rapporte au cytinet. ▮ On dit aussi CYTINACÉ.

— s. f. pl. Famille de plantes dicotylédones, ayant pour type le genre cytinet : *Les* CYTINÉES *sont des plantes herbacées vivant en parasites sur les racines des autres plantes*. (F. Gérard.) *Les* CYTINÉES *ont la plus grande affinité avec les rafflésiacées*. (F. Hœfer.)

— Encycl. La famille des *cytinées* renferme des plantes herbacées, parasites, charnues, tantôt dépourvues de tige et consistant en une seule fleur épaisse, tantôt pourvues d'une tige courte, couverte d'écailles imbriquées en place de feuilles et portant des fleurs dans les aisselles des bractées. Les fleurs, qui sont accompagnées de bractéoles, sont ordinairement monoïques, à périanthe tubuleux, campanulé, offrant un limbe à quatre ou six divisions étalées, imbriquées, les extérieures alternant avec les bractéoles. Les fleurs mâles ont huit étamines, dont les filets se soudent en un androphore charnu, dépassant le tube du calice, épaissi à son sommet, qui porte les anthères et ordinairement huit tubercules coniques, et réuni au calice par quatre appendices membraneux en forme de cloisons. Les fleurs femelles ont un ovaire infére, à une seule loge offrant huit placentas pariétaux, surmonté d'un style simple, cylindrique, réuni au tube du calice par des appendices membraneux semblables à ceux des fleurs mâles, et surmonté d'un stigmate épais, en tête et rayonné. Le fruit est une baie à une seule loge renfermant une pulpe dans laquelle sont disséminées des nombreuses graines à tégument coriace, soudé avec le noyau. Cette petite famille, qui a des affinités avec les balanophorées et les rafflésiacées, renferme les deux genres cytinet et hydnore, qui habitent le bassin méditerranéen et le Cap de Bonne-Espérance.

CYTINELLE s. f. (si-ti-nè-le). Bot. Syn. de CYTINET : *Le meilleur extrait de* CYTINELLE *venait de l'île de Crète*. (T. de Berneaud.)

CYTINET s. m. (si-ti-nè — du gr. *kutinos*, fleur du grenadier, par allusion au port de la plante). Bot. Genre de plantes parasites, type de la famille des cytinées, renfermant une seule espèce qui croît dans le midi de l'Europe et au nord de l'Afrique. ▮ Syn. d'HYPOCYSTIS.

CYTISE s. m. (si-ti-ze — du lat. *cytisus*, gr. *kutisos*, même sens. Selon Servius, le *cytise* tire son nom de la ville de *Cytisa*, près de laquelle cet arbuste croît, dit-il, en assez grande abondance : *Cytisus genus fruticis est seu herbæ, quæ nascitur inter sylvas et campos in Cytisa civitate*. Junius Philargyrius dérive aussi ce mot du nom de l'île de *Cytise*. Mais, comme le fait observer très-bien G.-J. Vossius, on ne retrouve point, dans les anciens géographes, cette prétendue ville de *Cytisa*, à moins, continue-t-il, qu'il n'y ait ici erreur de copiste, et qu'on ne doive lire *Cythnos*, au lieu de *Cytisa*. L'opinion de Servius et de Junius Philargyrius serait alors empruntée de Pline, qui prétend que le *cytise* est originaire de *Cythnos*, île de la mer Egée : *Inventus hic frutex in Cythno insula; inde translatus est in omnes insulas, mox in urbes græcas*. Personne n'ignore que le *cytise* est une nourriture aussi agréable que salutaire pour les bestiaux, et plus particulièrement pour les chèvres.

Florentem cytisum equitur lasciva capella,

a dit Virgile dans sa deuxième églogue. On pourrait en donnant au grec *kutisos*, latin *cytisus*, une origine orientale, le retrouver, avec Pougens au moyen de l'alternation très-fréquente des lettres *t* et *d*, dans l'hébreu *ghidi*, bouc, *ghidiah*, chèvre; arabe *ghédy*, bouc, etc. Ce mot signifierait alors l'herbe aux chèvres, et répondrait à l'allemand *geisskleer*, danois *gedeklever*, suédois *getwapling*, nom vulgaire du *cytise*. Ce qui semblerait encor, suivant Pougens, appuyer cette conjecture, c'est que, au rapport de Math. Martinius, on lit dans quelques gloses *kudissos*, au lieu de *kutisos*. Le goût particulier que les bestiaux ont pour le *cytise* lui a fait donner aussi par les Grecs le nom d'*arnophullon*, feuille des agneaux). Bot. Genre d'arbrisseaux, de la famille des légumineuses, tribu des lotées : *Le* CYTISE *des Alpes fait aujourd'hui l'ornement de nos jardins*. (C. d'Orbigny.) *Le* CYTISE *abondait au pays des Hellènes*. (T. de Berneaud.) *Tous les* CYTISES *se couvrirent de fleurs en mai et en juin*. (T. de Berneaud.) *Les petits* CYTISES *font un effet charmant dans les bosquets printaniers*. (V. de Bomare.) *Les lierres extraordinaires sont souvent mêlés au* CYTISE *des Alpes*. (Bosc.) *Le* CYTISE *des jardins est originaire des parties méridionales de l'Europe*. (Bosc.) *Le* CYTISE *à feuilles sessiles est un des plus généralement cultivés*. (F. Hœfer.) ▮ *Cytise des anciens*, ou simplement *cytise*, dans les traductions des livres anciens, Nom que l'on donne à la luzerne en arbre : *Le* CYTISE *est une espèce de luz